

## Signature d'un nouveau Contrat Programme de Durée avec la Société Eco Emballages

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Un Contrat Programme de Durée a été signé en décembre 1998 entre la Ville de Besançon et Eco Emballages ; ce contrat définit les modalités d'aides financières apportées par cet organisme dans le cadre du recyclage des emballages, pour une durée de 6 ans à partir de la signature du contrat.

Un nouvel agrément a été donné à Eco Emballages par les Pouvoirs Publics : un nouveau barème d'aide, plus intéressant que le précédent, a ainsi été défini.

Il est proposé de signer un nouveau Contrat Programme de Durée avec Eco Emballages, sur les mêmes bases que l'ancien (garantie de reprises) mais avec les nouveaux tarifs, et pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Après avis favorable de la Commission Environnement du 24 novembre 1999, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer un «Contrat Programme de Durée» avec la Société Eco Emballages, pour une durée de 6 ans, ainsi que les avenants éventuels,

- encaisser en recettes au compte 997/74.95022.32000 du budget annexe du secteur «déchets», les sommes qui seront ainsi attribuées à la Ville par Eco Emballages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.*